

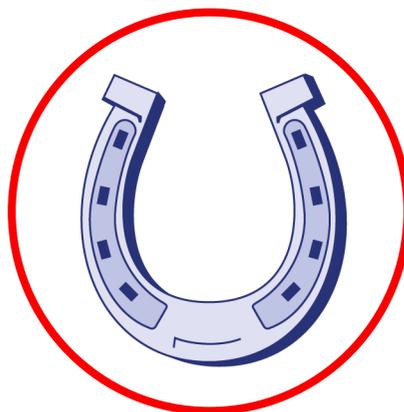


# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

## AGRICULTURE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



La présente fiche a été réalisée avant la parution du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19. Celui-ci est le cadre de référence des actions à mettre en œuvre et s'applique prioritairement à la présente fiche.  
[Consultez le protocole national](#)

## Filière cheval : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

### Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

#### Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.  
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

#### Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

# À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

## Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m<sup>2</sup>**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



## Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
  - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

## Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : [www.agefiph.fr/](http://www.agefiph.fr/)
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)



# 1. PRÉPARER

## Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- **Moyens d'hygiène :**
  - savon liquide/gel hydroalcoolique (SHA),
  - bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers,
  - essuie-mains à usage unique,
  - sacs-poubelle,
  - lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels et outils.
- **Affichage des recommandations dans les sanitaires :** mesures barrières, lavage des mains, gels hydroalcooliques.
- **Prévoir un dispositif de sécurité travailleur isolé \*.**
- **Moyens de communication à distance :** pas de partage de papier/crayon :
  - ordinateurs portables et connexion internet,
  - téléphones (appel, SMS).



\* Système de télécommunication qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé vers un poste de surveillance

## Organisez l'accès à l'établissement (club, centre de tourisme équestre, écurie de propriétaire, pension pour équidés...)

L'accès aux établissements recevant du public (ERP) est interdit au public jusqu'à nouvel ordre, hormis pour le personnel nécessaire à la poursuite de l'activité.

- **Installez un panneau** ([www.ffe.com/Crise-sanitaire/Affiche-crise-sanitaire-Club-FFE-V1](http://www.ffe.com/Crise-sanitaire/Affiche-crise-sanitaire-Club-FFE-V1)) à l'entrée principale et à tout accès à la structure, précisez un numéro d'appel pour les livreurs non prévus.
- **L'accès à l'établissement est interdit** pour :
  - les propriétaires de chevaux,
  - les cavaliers, les cours d'équitation ne sont pas dispensés pendant la durée du confinement.
- **L'accès à l'établissement est autorisé pour le personnel nécessaire à la poursuite de l'activité et les vétérinaires** dans le cadre d'actes urgents.



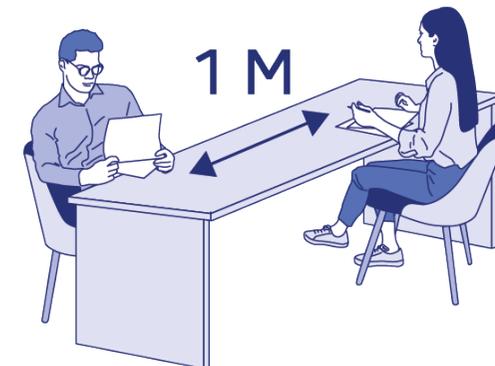
# 1. PRÉPARER

## Organisez la journée de travail, anticipez

- **Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail.**
- **Supprimez les réunions en présentiel.**
- **Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :**
  - modifiez les amplitudes horaires,
  - fractionnez les pauses,
  - augmentez le temps dédié au nettoyage,
  - organisez les équipes par roulement pour qu'il y ait moins de personnes présentes en même temps sur l'exploitation,
  - les prises de poste en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes...
- **Organisez les pauses :**
  - priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas seul pris en extérieur (si la météo le permet) ;
  - en salle de pause/club house sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières :
    - › aération trois fois par jour,
    - › nettoyage avec détergent des surfaces utilisées après chaque convive,
    - › nettoyage des machines (micro-ondes, machine à café) après chaque utilisation,
    - › usage de couverts personnels,
    - › flux d'entrée et de sortie distincts,
    - › distance de sécurité entre les personnes d'au moins un mètre,
    - › limitation du nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle.
- **Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.**

## Anticipez les risques de la coactivité

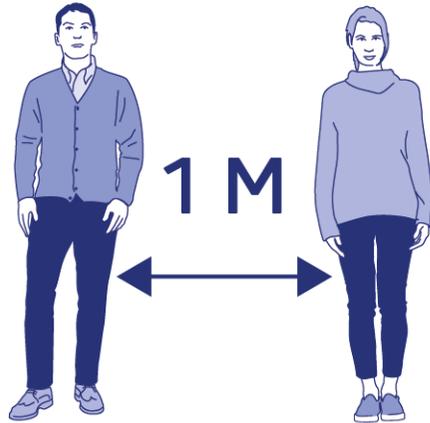
- **Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :**
  - « marche en avant » : flux de déplacement uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser).
- **Organisez les vestiaires :**
  - flux d'entrée et de sortie / un personne à la fois dans le vestiaire / préconisez les changes dans le véhicule du salarié.
- **Organisez la livraison des aliments et de la paille pour limiter les contacts :**
  - prise de rendez-vous,
  - gestes barrières durant la livraison : le livreur reste en cabine lors du déchargement par une personne du site.
- **Organisez l'intervention du vétérinaire et du maréchal-ferrant en fonction de l'urgence des situations.**



## 2. RÉALISER

→ **Activités dans les bâtiments :**

- respectez les distance de sécurité d'au moins un mètre,
- une personne par box,
- un salarié se charge tous les jours des mêmes boxes.



- **Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable,** constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- **Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face-à-face** avec toujours la distance de sécurité entre les personnes.
- **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
- **Privilégiez les outils individuels** (matériel de pansage, matériel pour l'écurie, outils de maréchalerie, matériels pour la nourriture).
- **L'outillage et le matériel partagés doivent être régulièrement nettoyés** à chaque remise d'une personne à l'autre et lors de l'embauche et de la fin de la journée de travail.

→ **Conduite d'engins agricoles** (tracteurs, mini chargeuses...) :

- limitez la présence en cabine à une seule personne,
- attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne ou si l'engin agricole doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées, etc.,
- mettez en oeuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous travaillez en binôme,
- conduisez et travaillez vitres ouvertes pour une meilleure aération.

→ **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :**

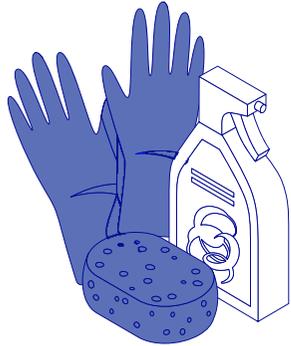
- privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants,
- mais portez des gants si vous devez éviter les coupures, les salissures de crottin, etc.,
- vous devez alors vous laver les mains avant et après avoir mis ces gants.



- **Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection, se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI :** gants, combinaison, casque, bottes, etc.



### 3. VÉRIFIER



- **Le respect des distances de sécurité d'un mètre minimum.**
- **La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène.**
- **La bonne application des procédures de nettoyage prévues** : outils, habitacles de véhicule, volant, commandes, poignées de porte... en fin de journée de travail.
- **L'élimination correcte des déchets** dans des sacs fermés hermétiquement en fin de journée.
- **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.
- **Attention : un risque peut en cacher un autre !**  
Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque animal, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

**Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en oeuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.**